ÉVOLUTION DU REMPLACEMENT ET VOLONTÉS MINISTÉRIELLES…

NON AUX ÉCONOMIES SUR LE DOS DES PERSONNELS

La CGT Éduc'action alerte sur cette question depuis des semaines. Deux principaux bouleversements sont en œuvre actuellement dans de nombreux départements concernant la gestion du remplacement et sont la suite de ce qui a été mis en place précédemment dans d'autres territoires : **la départementalisation ET la fusion-déspécialisation de toutes les brigades au sein d'une seule et même dénomination : les BD (Brigades Départementales).**

FINIES LES BRIGADES DE FORMATION CONTINUE, LES ZIL, LES BRIGADES REP+ OU LES BRIGADES ASH : À LA RENTRÉE 2026, TOUTES ET TOUS LES REMPLAÇANT·ES SERONT FUSIONNÉ·ES AU SEIN D'UNE SEULE ET MÊME BRIGADE DÉPARTEMENTALE.

Dans ce cadre, les zones géographiques de rattachement seront (ou sont déjà) élargies et leur nombre ainsi réduit : dans certains départements, des DASEN annoncent une seule zone géographique (le département entier donc), voire 3 ou 4, au lieu d'une vingtaine ou trentaine, actuellement dans certains départements.

Les mutations intradépartementales risquent également d'être fortement perturbées avec l'arrivée « sur le marché » d'un nombre important de remplaçant·es qui bénéficieront de bonifications (et il faudra y veiller !) au titre des mesures de carte scolaire suite à la fermeture de leur poste de brigade.

L'argument principal du ministère, et donc des DASEN, est l'amélioration de « l'efficience » du remplacement dans le 1er degré, avec notamment, en sous texte, un objectif de réduction des condamnations juridiques pour absence de continuité de Service public du fait des trop nombreuses classes non remplacées. Cependant, nous ne sommes pas dupes et les remontées de terrain l'attestent : le véritable objectif est l'instauration d'un logiciel de gestion des remplacements (ARIA+) et d'économiser au maximum sur les frais d'ISSR (sans considération pour la continuité pédagogique).

Comme nous l'avions dit précédemment, le risque accru de perte des 18 demi-journées en REP + ou de dégradation des conditions de travail (trajets plus longs, multiplicité des écoles d'exercice augmentée, déshumanisation de la gestion de ce personnels…) pourraient être effacés d'une façon très simple : créer massivement des postes de remplacement avec des agent·es titulaires !

Au regard des actuelles politiques publiques, nous ne sommes pas surpris du choix gouvernemental. **Si ces changements sont déjà en œuvre dans certaines académies, ce n'est pas une raison suffisante pour poursuivre et généraliser le démantèlement du remplacement à l'horizon septembre 2026**. C'est d'ailleurs pour cela que dans de nombreux départements, avec le soutien de la CGT Éduc'action, les collègues sont actuellement en lutte pour s'y opposer (Bouches-du-Rhône, Gironde, Rhône…).

CGT Éduc'action
263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL
www.cgteduc.fr
0155827655
unsen@cgteduc.fr
@CGTEducactionofficiel
@cgteduc.fr
@cgteducaction

ÉVOLUTION DU REMPLACEMENT ET VOLONTÉS MINISTÉRIELLES…

Pour la CGT Éduc'action, à quelques semaines de l'ouverture des mutations départementales, beaucoup trop de questions restent sans réponse de la part des DSDEN concernées et valident nos revendications portées depuis de nombreuses années :

- Le cadre légal du mouvement intra sera-t-il respecté (bonifications de mesures de carte scolaire instaurées lors des suppressions/modifications de postes) ?
- Des brigades « officieuses » seront-elles remises en place pour garder la spécialisation des collègues qui étaient souvent depuis longtemps sur ces postes ?
- La gestion restera-t-elle à la main des secrétariats de circonscription afin de maintenir une gestion de proximité avec une connaissance du terrain et des personnels bien supérieur à celle des DSDEN ?

EN PLUS DE TOUTES CES QUESTIONS, NOUS CONTINUERONS D'EXIGER QUE :

- NOTRE INSTITUTION RESPECTE DES DÉLAIS HARMONISÉS ET RAISONNABLES DE PAIEMENT DES ISSR (INDEMNITÉS DE REMPLACEMENT – DÉPLACEMENT, REPAS…),
- SOIENT MISES EN PLACE DES FICHES RÉCAPITULATIVES MENSUELLES DE DÉPLACEMENTS,
- LE RESPECT DES HORAIRES POUR CONTACTER LES REMPLAÇANT·ES SOIT ABSOLU,
- LA GESTION DE CES POSTES SOIT FAITE EN TOUTE TRANSPARENCE AU SEIN DES INSTANCES PARITAIRES.

Bien entendu, comme pour d'autres questions (inclusion, droit à la formation, au temps partiel…), **la CGT Éduc'action rappelle que la création de postes reste une urgence absolue et permettrait de couvrir toutes les absences recensées sur le terrain** (y compris dans les dispositifs tels qu'ULIS, UPE2A, UE...). Car le problème n'est pas le fait qu'un·e enseignant·e soit absent·e (pour quel motif que ce soit et que l'absence soit de droit ou non : maladie, maternité, rendez-vous chez un spécialiste, décès d'un proche, réunion syndicale, formation...) mais bien que les DSDEN n'aient pas les moyens d'assurer le remplacement. Attaquons-nous aux causes institutionnelles et budgétaires et pas seulement aux conséquences !

CGT Éduc'action
263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL
www.cgteduc.fr
0155827655
unsen@cgteduc.fr
@CGTEducactionofficiel
@cgteduc.fr
@cgteducaction